

Syndicat Intercommunal  
à Vocation Multiple  
de la Région de CLUSES  
185 avenue de l'Eau Vive  
BP 60062  
74311 THYEZ CEDEX  
Tél. : 04.50.98.43.14  
Fax : 04.50.98.70.57

AA/MG



2018

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL  
DU MERCREDI 19 DECEMBRE 2018**

Après avoir procédé à la désignation de Christian HENON, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 18 heures à la salle des fêtes de SAINT-JEOIRE, a, à l'unanimité :

- Pris acte des informations communiquées par Monsieur le Président.
- Approuvé le procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 9 octobre 2018.
- **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TRAITEMENT DES DECHETS »**
- 1° - Acté que dans le cadre du projet d'évolution du site de MARIGNIER, notre syndicat s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux d'augmentation de la performance énergétique et de la mise en place du « zéro rejet » de l'usine d'incinération ainsi que des travaux de méthanisation des boues de la STEP de MARIGNIER, décidé le lancement d'une procédure d'appel d'offres en vue de s'attacher les services d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage unique pour piloter l'ensemble du projet du site et donné délégation à Monsieur le Président afin d'attribuer et signer le marché d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (Délibération n° 2018-45).
- **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »**
- 2° - Donné un accord de principe favorable pour la fourniture de chaleur issue de l'UIOM afin d'alimenter le Réseau de Chaleur Urbain de Cluses, fixé le prix de revente de chaleur à la commune de Cluses à 17 €/MWh et indiqué que les modalités d'application techniques et financières de fourniture de chaleur de l'UIOM au RCU seront entérinées dans une convention ultérieure à intervenir entre la commune et le SIVOM, dont la durée puisse aller jusqu'au terme de la délégation de service public de Cluses (Délibération n° 2018-46).
- **« ADMINISTRATION GENERALE »**
- 3° - Décidé l'adhésion de notre syndicat au contrat-cadre de fourniture de titres restaurant proposé par le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-SAVOIE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (Délibération n° 2018-47).



4° - Autorisé l'extension du champ de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité aux actes de commande publique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et approuvé l'avenant à la convention pour la transmission électronique des documents de commande publique. (Délibération n° 2018-48).

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.

Fait à THYEZ, le 20 décembre 2018

Le Président,



Ernest CATALA.

